

Protection des données à caractère personnel : Awa Ndiaye pour une actualisation du cadre normatif et institutionnel

Depuis 2008, les innovations technologiques n'ont cessé de se multiplier et rendent la tâche plus difficile au régulateur et protecteur des données à caractère personnel. Les textes juridiques sont dépassés, les droits et libertés fondamentales sont plus que menacés et les sociétés privées deviennent davantage puissantes avec les masses de données qu'elles détiennent.

Au regard de tous ces enjeux et problématiques actuels, il urge selon la présidente de la commission de protection des données personnelles, Madame Awa Ndiaye, de faire évoluer la législation sénégalaise sur la protection des données personnelles et de l'adapter aux pratiques juridiques internationales, basées essentiellement sur la conformité et la responsabilisation. À ce titre, l'actualisation de la législation sera, d'abord, axée sur le statut de la CDP, ses pouvoirs, son fonctionnement et son régime financier.

En revanche, la faiblesse porte grandement sur l'insuffisance des moyens financiers, eu égard au régime financier assez rigide auquel la CDP est soumis.

La CDP, en vertu de sa mission consistant à présenter au gouvernement toute suggestion susceptible de simplifier et d'améliorer le cadre législatif et réglementaire à l'égard du traitement des données, fait aujourd'hui un premier pas avec tous les acteurs vers un cadre juridique de conformité efficient.